

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 04 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 18

Présents : 13

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Cécile MAGNIN (procuration à Leila MANET), Claude MOREIRA (procuration à Michel BRULHART), Charline PERRIER (procuration à Janine BAIL), Frédéric LEGER

Secrétaire de séance : Emmanuel LAURE

2025_06 – Objet : Validation du programme d'actions établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme d'actions 2025 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, et conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés au Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Le descriptif des travaux a été établi par l'O.N.F. comme suit :

Descriptif des travaux Localisations	Quantité	Montant estimé (HT)
1-Travaux sylvicoles :		
Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement	1,60	
Sous-total :		2 470.00€
Total :		2 470.00€

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

06 MARS 2025

Berger
Levallois

ID : 001-210103602-20250304-2025__06-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'O.N.F. pour un montant de 2 470.00 € H.T. soit 2 964.00 € T.T.C.
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2025 en section de fonctionnement – article 61524 « Entretien bois et forêts ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

